



## Délibération N°05-2023

• Caisse des écoles - Conseil d'Administration – 26.01.2023

L'an **deux mille vingt trois**, le 26 janvier à 17h15, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Cenon, sur convocation de son président par courriel en date du 20/01/2023, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal de la Ville de Cenon, sous la présidence de M. Alexandre MARSAT – représentant du Président.

Nombre d'administrateurs : 8

Nombre d'administrateurs présents : 6

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre d'administrateurs votants : 6

**Présents** : Alexandre MARSAT, Jérémy RINGOT, Ingrid LAFON, Stéphane GAY, Sébastien ROSSIGNOL, Benoît LOTH,

**Absents ou excusés** : Marina OUEDRAOGO (absente), Maëva DE FILIPPO (absente)

**Secrétaire de séance** : Cécile ROJAT

---

## Autorisation du Président de la Caisse des écoles à recruter des médiateurs de cours

Il est nécessaire d'autoriser le président de la Caisse des écoles à recruter des vacataires afin de procéder au recrutement de 12 médiateurs de cours pour intervenir au sein des 12 écoles du périmètre de la cité éducative.

Les médiateurs de cours auront pour mission :

- Assurer une présence active en médiation pendant la pause méridienne
- Accompagner les enfants dans leur singularité
- Mettre en place des actions adaptées à l'âge de l'enfant
- Soutenir le repérage des besoins spécifiques de l'enfant
- Favoriser le bien-être de l'enfant
- Sensibiliser les enfants à la différence et le vivre ensemble
- Prévenir les violences pendant la pause méridienne
- Favoriser l'apaisement du climat scolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le représentant du Président indique que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le représentant du Président informe les membres du Conseil d'administration que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de recruter 12 vacataires pour effectuer les missions de médiateurs de cours et pour une durée de 2 heures par jour sur 4 jours en période scolaire.

Il est proposé également aux membres du Conseil d'administration que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11.27€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par,

6 voix pour

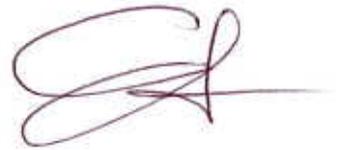
0 abstention

0 voix contre

Autorise le Président ou son représentant à recruter ces médiateurs de cours.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.



Jean-François EGRON

Président de la Caisse des écoles

Caisse des écoles  
1 Avenue Carnot  
33150 Cenon